



DÉPOSER UNE MARQUE EN CHINE

Note réalisée à l'occasion des opérations collectives agroalimentaires fin 2012

POINTS CLÉS :

- L'enregistrement en France ne protège pas en Chine
- Règle du premier déposant :
 - ◆ Il faut protéger votre marque VOUS-MÊME, votre importateur ou agent ne doit en aucun cas le faire à votre place.
 - ◆ Il faut protéger votre marque avant de venir en Chine
- Tous les produits agroalimentaires doivent être contre-étiquetés en chinois, d'où l'utilité d'avoir protégé sa marque et son nom en français et en chinois
- Une marque enregistrée est valable 10 ans, renouvelable indéfiniment par période de même durée
- La durée d'enregistrement d'une marque est de 18 mois en moyenne ; vous ne pouvez agir en contrefaçon seulement dès lors que la marque est effectivement enregistrée

COMMENT DÉPOSER MA MARQUE OU LOGO ?

L'enregistrement d'une marque ou logo en France ne vous protège pas en Chine, où la règle du premier déposant prévaut. Pour cette raison, il est fortement conseillé de protéger marques et logos par un enregistrement (en français et en caractères chinois), et ce avant votre arrivée en Chine.

Avant de déposer une marque, il est conseillé de prendre conseil auprès des cabinets d'avocats ou de marques français présents en Chine qui ont de l'expérience et sauront vous conseiller.

Les noms d'appellations géographiques ne peuvent pas être déposés, ni en chinois, ni en français, et quelques agents ont déjà déposé des noms de châteaux trouvés au hasard dans les guides et les sites internet français sur le vin.

DEUX PROCÉDURES SONT POSSIBLES :

❖ Dépôt en Chine :

La procédure de dépôt d'une demande d'enregistrement de marque s'effectue par le biais d'un Conseil en Propriété Intellectuelle, auprès du Bureau des marques de l'Administration d'État de l'Industrie et du Commerce (*State Administration for Industry and Commerce*, ou SAIC), qui procède à un examen de forme des pièces et à un examen de fond qui comprend notamment une **recherche de disponibilité**. Ceux-ci peuvent aboutir à un rejet de l'enregistrement de la marque, susceptible d'appel. Les cabinets de Conseils en Propriété Intellectuelle français implantés en Chine ou certains cabinets d'avocats peuvent vous assister dans ces démarches complexes. La voie chinoise permet plus facilement un dépôt en chinois et donne un droit de priorité.

➤ Frais

Ils varient en fonction du nombre de classes de produits ou services désignés, l'existence ou non d'un droit de priorité, les honoraires de l'agent, etc.

À titre indicatif : il faut généralement compter entre **700 et 4000 EUR**.

❖ Voie internationale (via le système de Madrid) :

Une extension internationale de votre dépôt français est possible. Les procédures sont à entamer auprès de l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI), directement depuis la France. Votre dépôt à l'INPI vous donne un droit de priorité. Si vous procédez à un dépôt dans un pays membre de l'Union de Paris ou de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), vous avez la possibilité, dans un délai de 6 mois à compter de la date du dépôt à l'INPI, d'étendre votre protection à l'étranger tout en bénéficiant de la date de dépôt à l'INPI. Ainsi, votre dépôt à l'étranger bénéficie de la date du dépôt initial.

Les dépôts réalisés par d'autres personnes dans l'intervalle ne pourront vous être opposés.

➔ Pour plus d'informations : <http://www.inpi.fr/fr/marques/la-vie-de-votre-marque/se-protoger-a-l-etranger.html>

➔ Le calculateur de taxes des extensions internationales se trouve sur le site de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), à l'adresse : <http://www.wipo.int/madrid/fr/fees>, en cliquant sur le lien « Calculateur de taxes »

- Dépôt d'une marque en France (INPI) : 235 euros

- Extension vers la Chine : 976 CHF, soit $726 \times 0.64 = 625$ euros + 40 euros taxe de transfert INPI = 665 euros

- **TOTAL : 900 euros** (ces calculs sont faits à titre indicatif, sur la base d'une marque verbale, à savoir un nom, sans logo, en couleur, enregistrée pour 3 classes de produits/services)

QUELQUES CONTACTS UTILES POUR UN DÉPÔT DE MARQUE :

→ Pour obtenir une liste de cabinets de marque ou d'avocats français présents sur place, envoyez un mail à : pierre.martin@ubifrance.fr

VIDON ET PARTNERS

M. BRINGER Mathieu (Shanghai)
(+86 21) 51 87 60 09
mbringer@vidon.com
www.vidon.com

DS Avocats

www.dsavocats.com

Mme. Anne SEVERIN (Shanghai)
(+86 21) 69 90 60 15
severin@dsavocats.com

Mme. Sylvie SAVOIE (Pékin)
(+86 10) 65 88 57 58/59/60
savoie@dsavocats.com

M. Vivien DESMONTS (Canton)
(+86 20) 81 21 86 69
desmonts@dsavocats.com

BIGNON LEBRAY & ASSOCIES

M. Bruno LEFEBURE (Shanghai)
(+86 21) 62 88 48 48
blefebure@bignonlebray.com
www.bignonlebray.com

CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE

M. Jonathan SELVADORAY (Shanghai)
(+86 21) 62 89 63 63
jonathan.selvadoray@cmslegal.cn
www.cmslegal.cn

SCHMITT ZUR HOHE & FERRANTE

M. Jean Baptiste BOUZARD
Conseils en propriété intellectuelle (Shanghai)
(+86 21) 66 23 26 19
contact@sflaw.asia
www.sflaw.asia

AKLEA

M. François PERRUCHOT-TRIBOULET (Shanghai)
(+86 21) 62 35 14 02
fpt@aklea.fr
www.aklea.fr

UGGC & ASSOCIES

M. Olivier DUBUIS (Pékin)
(+86 10) 85 67 96 46
o.dubuis@uggc.com

LLR China Intellectual Property CO., Ltd.

M. Feng Shujie (Pékin)
(+86 10) 62 66 28 48
feng@llrchina.com
www.llrchina.com

China Trademark and Patent Law Office

M. WANG Tianxiang (Pékin)
(+86 10) 68 57 00 83
cts@cntrademark.com
www.cntrademark.com

GIDE LOYRETTE NOUEL

M. Thomas URLACHER (Pékin)
(+86 10) 65 97 45 11
gln.beijing@gide.com

Lefèvre Pelletier & Associés

M. Pierre VACHER (Canton)
(+86 20) 2237 8609
pvacher@lpalaw.asia
www.lpalaw.com

ADAMAS

M. Alban RENAUD
(+86 10) 85 23 68 58 (Pékin)
(+86 21) 62 89 66 76 (Shanghai)
alban.renaud@adamas-lawfirm.com

SCHMITT ZUR HOHE & FERRANTE

M. Edouard SCHMITT ZUR HOHE
Conseils en propriété intellectuelle (Pékin)
(+86 10) 58 77 19 54
contact@sflaw.asia
www.sflaw.asia

Asialians in cooperation with Wang Jing & Co.

M. Antoine LOUBIER (Canton)
(+86 20) 3719 0956
antoine.loubier@asialians.com
www.asialians.com

UGGC ET ASSOCIES

Mme. Sarah BOROWY (Shenzhen)
(+86 755) 82 90 00 08
shenzhen@uggc.com

PROCHAINES ÉTAPES :

Pour toutes vos questions réglementaires agro-alimentaires (et si vous recherchez également des conseils sur le choix de votre nom en chinois, des relectures de contres-étiquettes, etc.) :

	En France	En Chine
	<p>Sandrine BARROU Chef de projet informations réglementaires Asie – Océanie – TOM Filières Agrotech / Nouvelles Technologies Innovation Services Département Accès Marchés Tél. : +33 (0)4 96 17 25 91 E-mail : sandrine.barrou@ubifrance.fr</p>	<p>Ying LI Chargée de développement - Réglementaire Pôle AGROTECH - Produits, Equipements et Technologies Agroalimentaires UBIFRANCE Chine – Bureau de Pékin Tél. : +86 (10) 8531 2367 E-mail : ying.li@ubifrance.fr</p>
<p>Bénéficiez chaque mois des informations sur les nouvelles réglementations internationales sur votre secteur d'activités : abonnez-vous à la HOTLINE REGLEMENTAIRE Pour plus d'informations : http://www.ubifrance.fr/prestations/conseil/droit-reglementation/hotline-reglementaire-et%20juridique.html</p>		

→ Pensez aussi à consulter notre Dossier Thématique « Protéger et défendre ses droits de propriété intellectuelle en Chine » que vous trouverez à l'adresse : <http://www.ubifrance.fr/001B1204345A+proteger-et-defendre-ses-droits-de-propriete-intellectuelle-en-chine.html>

© 2012 – Ubifrance

Toute reproduction, représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'UBIFRANCE est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par l'article L. 335-2 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité

UBIFRANCE ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées dans cet ouvrage ont été vérifiées avec le plus grand soin. UBIFRANCE ne saurait en aucun cas être responsable d'éventuels changements.

Auteur : Ubifrance bureau de Shanghai

Adresse :

21 Floor, Hai Tong Securities Building
No.689, Guangdong Lu
SHANGHAI 200001 CHINE
Tel : +86 21 61 35 20 11

Revue par : Hélène HOVASSE

Helene.hovasse@ubifrance.fr

Et : Matthieu Bringer (Cabinet VIDON ET PARTNERS)

Version originelle : 11 octobre 2012